



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	28/04/2014 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2014-04
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Eric Debosque Bertrand Pointier Silvie Szczuka Benjamin Dubois Viviane Cendra Laure Medot	Dominique van Zuilen Antoine Ferté absent de 19h45 à 21h10 Francis Hutin Marc Guérin Christine Franse absente de 19H45 à 21h10 Nathalie Faccioli Nadège Boin
Absents excusés	-	
Absents	-	
Procuration	Christine FRANSE donne procuration à Laure MEDOT le temps de son absence Antoine FERTE donne procuration à Silvie SZCZUKA le temps de son absence	
Secrétaire de séance	Marc GUERIN	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	22 h 20	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	15 (14 du point 12 au point 171 inclus)
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2014

Date d'affichage : 24 avril 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 28 mars 2014, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 4 avril 2014 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 22 avril 2014, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 28 avril 2014 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 28 avril 2014 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 28 mars 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Marc GUERIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire fait état des affaires en cours.

1 – Finances

- 11 – BP M49
- 12 – BP M14
- 13 – Vote des taux
- 14 – Indemnités trésorière
- 15 – Indemnités élus
- 16 – Tarifs 2014
- 17 – Frais de déplacement des élus

2 – Rapports annuels des services

- 21 – RPQS eau
- 22 – RPQS assainissement

3 – Détermination des commissions

4 – Questions diverses

- 41 – PLU
- 42 – Eco quartier
- 43 – Autres

1 – FINANCES

111 – Budget primitif M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget du service d'assainissement pour l'exercice 2014

-En fonctionnement :

Dépenses : 364 292,34 €
Recettes : 364 292,34 €

-En investissement :

Dépenses : 1 659 892,05 €
Recettes : 1 659 892,05 €

112 – Mise à jour du tableau des amortissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'aligner les durées d'amortissement des subventions en comptabilité M49 (service de l'assainissement) sur la durée d'amortissement des immobilisations de travaux d'assainissement collectif, cet amortissement sera progressif.

12 – Budget primitif M14

Le Conseil Municipal,
DECIDE

d'approuver le Budget Primitif communal pour l'exercice 2014.

Subventions 2014 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2014 les subventions aux associations.

13 – Vote des taux

le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	14.31 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10.13 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	25.41 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	11.40 %

14 – Indemnités trésorière

Le Conseil Municipal,

Décide de demander le concours du Receveur Municipal, Melle Amina MEZRISSI, pour assurer la confection des documents budgétaires ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière économique, financière et comptable,

Prend acte de l'acceptation du Receveur Municipal et lui accorde en conséquence l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée selon les bases définies aux articles 1 et 4 de l'arrêté interministériel précité.

15 – Indemnités élus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31% de l'indice 1015.
- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 4,95% de l'indice 1015.
- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué au taux de 2% de l'indice 1015.

16 – Tarifs 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mai 2014.

17 – Remboursement des frais de déplacement

171 – Frais de déplacement des agents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60 € dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

172 – Frais de déplacement des élus

LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur de 15,25 euros. Cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme.

2 – RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS

21 – Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2013

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur l'eau 2013 du Syndicat des Eaux la Région de Vic sur Aisne (SERVA) avec réserve.

22 – Rapport sur la Qualité et le Prix du Service Assainissement 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement.

3 – DETERMINATION DES COMMISSIONS

Le Maire propose aux conseillers de se répartir dans les différentes commissions municipales ainsi que celles de la CCPVA :

31 – Commissions municipales

Ecoquartier, PLU, Travaux, Appel d'offre, CCID, Espaces verts / fleurissement, Fêtes et cérémonies, Finances, CCAS

32 – Commissions intercommunales

Lors du bureau du 22 avril dernier, il a été envisagé de créer cinq commissions dites « commissions plénières » :

- 1 - Développement du territoire
- 2 - Service à la population
- 3 - Services techniques : environnement
- 4 – Services techniques : voirie
- 5 - Social et insertion

Pour ces cinq commissions, chaque commune peut être représentée.
La représentation de la commune se fait par des élus, conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide de désigner les représentants suivants :

- 1 - Développement du territoire : Bertrand POINTIER
- 2 - Service à la population : Patricia LUCOT
- 3 - Services techniques : environnement Marc GUERIN
- 4 – Services techniques : voirie Marc GUERIN
- 5 - Social et insertion : Antoine FERTE

4 – DIVERS

41 – PLU

Le maire informe les nouveaux conseillers du dossier de révision n°1 du PLU.

42 – Ecoquartier

Le Maire informe les nouveaux conseillers du dossier d'écoquartier de la trésorerie et des enquêtes publiques conjointes qui sont liées.

43 – DIA, décisions prises dans le cadre de la délégation

431 – Déclaration d'intention d'aliéner

Il n'y a pas eu de DIA depuis le dernier conseil municipal.

432 – Décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2014-063 du 17/04/2014 : désignation d'un avocat

433 – Tour de table

Le Maire rappelle que la commune dispose de terrains à vendre. Il informe le conseil municipal qu'une proposition vient d'être présentée pour le terrain ZH 26 (environ 1200 m²) à hauteur de 30 000 € et pour le terrain A 1120 (723m²) à hauteur de 30 000 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux démarches administratives pour aboutir à la vente à savoir la signature d'une promesse de vente et la régularisation de celle-ci par acte authentique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le Maire,

Nicolas REBEROT